

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 41 du 29 mai 2020

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 12

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 25 octobre 2019 précisant les bénéfices de campagne du personnel militaire de la marine nationale pour l'année 2017.

Du 18 mai 2020

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 25 octobre 2019 précisant les bénéfices de campagne du personnel militaire de la marine nationale pour l'année 2017.

Du 18 mai 2020

NOR A R M B 2 0 5 4 0 6 9 A

Pièce(s) jointe(s) :

une annexe

Texte(s) modifié(s) :

↳ [Arrêté du 25 octobre 2019 précisant les bénéfices de campagne du personnel militaire de la marine nationale pour l'année 2017.](#)

Référence de publication :

La ministre des armées,

Vu le [code des pensions civiles et militaires de retraite](#) ;

Vu le Décret n°69-1010 du 17 octobre 1969 (A) portant application des dispositions des articles L. 12 C et R. 14 à R. 19 du code des pensions civiles et militaires de retraite ;

Vu [Décret N° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement.](#) ;

Vu [Arrêté du 25 octobre 2019 précisant les bénéfices de campagne du personnel militaire de la marine nationale pour l'année 2017.](#),

Arrête :

Arrête

Article 1^{er}

Les bénéfices de campagne du personnel militaire de la marine nationale pour l'année 2017 précisés par [l'arrêté du 25 octobre 2019](#) susvisé sont modifiés suivant le tableau annexé.

Article 2

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
directeur du personnel militaire de la marine,*

Jean-Baptiste DUPUIS.

Notes

(A) n.i. BO ; JO du 11 novembre 1969, p. 11028.

ANNEXE

ANNEXE I.

MODIFICATIFS AUX BÉNÉFICES DE CAMPAGNE DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE NATIONALE POUR L'ANNÉE 2017 - LES BÂTIMENTS SUIVANTS VOIENT LEURS DONNÉES POUR LES ANNÉES ANTÉRIEURES REMPLACÉES COMME SUIVANT POUR L'ANNÉE 2017

ANNEXE

MODIFICATIFS AUX BÉNÉFICES DE CAMPAGNE DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE NATIONALE POUR L'ANNÉE 2017

Les bâtiments suivants voient leurs données pour les années antérieures remplacées comme suit pour l'année 2017

NOM DU BÂTIMENT	TYPE DU BÂTIMENT	CODE STRUCTURE EN ORGANISATION	CODE MARINE NATIONALE	DEPUIS LE (INCLUS)	JUSQU'AU (INCLUS)	LIEU DE STATIONNEMENT	BONIFICATIONS ACQUISES EN SUS DE LA DUREE EFFECTIVE*
Nivôse	Frégate de surveillance	50078467	MN13422	1er janvier 2017	5 février 2017	La Réunion.	Totalité et demie
				6 février 2017	10 février 2017	Afrique du Sud.	Totalité et demie
				11 février 2017	8 mars 2017	Iles Kerguelen.	Totalité et demie
				9 mars 2017	29 avril 2017	La Réunion.	Totalité et demie
				30 avril 2017	15 mai 2017	Tanzanie.	Totalité et demie
				16 mai 2017	23 mai 2017	Inde.	Totalité et demie
				24 mai 2017	7 juin 2017	Madagascar.	Totalité et demie
				8 juin 2017	30 juin 2017	La Réunion.	Totalité et demie
				1er juillet 2017	24 septembre 2017	La Réunion.	Totalité et demie
				25 septembre 2017	30 novembre 2017	Ile Maurice	Totalité et demie
				1er décembre 2017	31 décembre 2017	La Réunion.	Totalité et demie

*La demi-campagne acquise pour service à la mer est incluse dans la valeur de la bonification portée au regard de chaque mouvement

NOM DU BÂTIMENT	TYPE DU BÂTIMENT	CODE STRUCTURE EN ORGANISATION	CODE MARINE NATIONALE	DEPUIS LE (INCLUS)	JUSQU'AU (INCLUS)	LIEU DE STATIONNEMENT	BONIFICATIONS ACQUISES EN SUS DE LA DUREE EFFECTIVE*				
36F Nivôse	Détachement aéronautique	50082861	MN79767	1er janvier 2017	5 février 2017	La Réunion.	Totalité et demie				
				6 février 2017	10 février 2017	Afrique du Sud.	Totalité et demie				
				11 février 2017	8 mars 2017	Iles Kerguelen.	Totalité et demie				
				9 mars 2017	29 avril 2017	La Réunion.	Totalité et demie				
				30 avril 2017	15 mai 2017	Tanzanie.	Totalité et demie				
				16 mai 2017	23 mai 2017	Inde.	Totalité et demie				
				24 mai 2017	7 juin 2017	Madagascar.	Totalité et demie				
				8 juin 2017	30 juin 2017	La Réunion.	Totalité et demie				
				1er juillet 2017	24 septembre 2017	La Réunion.	Totalité et demie				
				25 septembre 2017	30 novembre 2017	Ile Maurice	Totalité et demie				
				1er décembre 2017	31 décembre 2017	La Réunion.	Totalité et demie				
				Vendémiaire	Frégate de surveillance	50078469	MN13424	1er janvier 2017	11 janvier 2017	Nouvelle-Calédonie.	Totalité
								12 janvier 2017	1er mai 2017	Nouvelle-Zélande.	Totalité
2 mai 2017	25 mai 2017	Australie.	Totalité								
26 mai 2017	30 juin 2017	Nouvelle-Calédonie.	Totalité								
1 ^{er} juillet 2017	30 octobre 2017	Nouvelle-Calédonie.	Totalité								
31 octobre 2017	1er novembre 2017	Îles Loyautés.	Totalité								
2 novembre 2017	8 novembre 2017	Vanuatu.	Totalité								
9 novembre 2017	18 novembre 2017	Îles Salomon.	Totalité								
19 novembre 2017	31 décembre 2017	Nouvelle-Calédonie.	Totalité								

*La demi-campagne acquise pour service à la mer est incluse dans la valeur de la bonification portée au regard de chaque mouvement

NOM DU BÂTIMENT	TYPE DU BÂTIMENT	CODE STRUCTURE EN ORGANISATION	CODE MARINE NATIONALE	DEPUIS LE (INCLUS)	JUSQU'AU (INCLUS)	LIEU DE STATIONNEMENT	BONIFICATIONS ACQUISES EN SUS DE LA DUREE EFFECTIVE*
22S Vendémiaire	Détachement aéronautique	50082863	MN79769	1er janvier 2017	11 janvier 2017	Nouvelle-Calédonie.	Totalité
				12 janvier 2017	1er mai 2017	Nouvelle-Zélande.	Totalité
				2 mai 2017	25 mai 2017	Australie.	Totalité
				26 mai 2017	30 juin 2017	Nouvelle-Calédonie.	Totalité
				1 ^{er} juillet 2017	30 octobre 2017	Nouvelle-Calédonie.	Totalité
				31 octobre 2017	1er novembre 2017	Îles Loyautés.	Totalité
				2 novembre 2017	8 novembre 2017	Vanuatu.	Totalité
				9 novembre 2017	18 novembre 2017	Îles Salomon.	Totalité
				19 novembre 2017	31 décembre 2017	Nouvelle-Calédonie.	Totalité
				Monge	Bâtiment d'essais et de mesures	50079170	MN18510
20 mai 2017	7 juin 2017	Porto-Rico.	Totalité				
8 juin 2017	19 juin 2017	Madère.	Totalité et demie				
Verdon	Vedette côtière de surveillance maritime	50078854	MN16045	1er janvier 2017	19 juillet 2017	La Réunion.	Totalité et demie
				20 juillet 2017	30 juillet 2017	Madagascar.	Totalité et demie
				31 juillet 2017	31 décembre 2017	Comores.	Totalité et demie

*La demi-campagne acquise pour service à la mer est incluse dans la valeur de la bonification portée au regard de chaque mouvement